

AUTORISATION DE SORTIE DE L'ÉCOLE
pour les élèves du CE2 au CM2
 2024 – 2025

A coller au dos du carnet de liaison et à présenter au vigile.

Monsieur et Madame

Autorisent leur enfant
 en classe de **à rentrer seul à la maison**

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
A 16h30				
A 17h30 après les activités périscolaires				
A 18h après l'étude				
A 17h45 après Cambridge				
A 18h30 après les activités périscolaires				

Si un changement intervient en cours d'année, il est impératif de le signaler à l'enseignant.

Date et signature

AUTORISATION DE SORTIE DE L'ÉCOLE
pour les élèves du CE2 au CM2
 2024 – 2025

A coller au dos du carnet de liaison et à présenter au vigile.

Monsieur et Madame

Autorisent leur enfant
 en classe de **à rentrer seul à la maison**

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
A 16h30				
A 17h30 après les activités périscolaires				
A 18h après l'étude				
A 17h45 après Cambridge				
A 18h30 après les activités périscolaires				

Si un changement intervient en cours d'année, il est impératif de le signaler à l'enseignant.

Date et signature